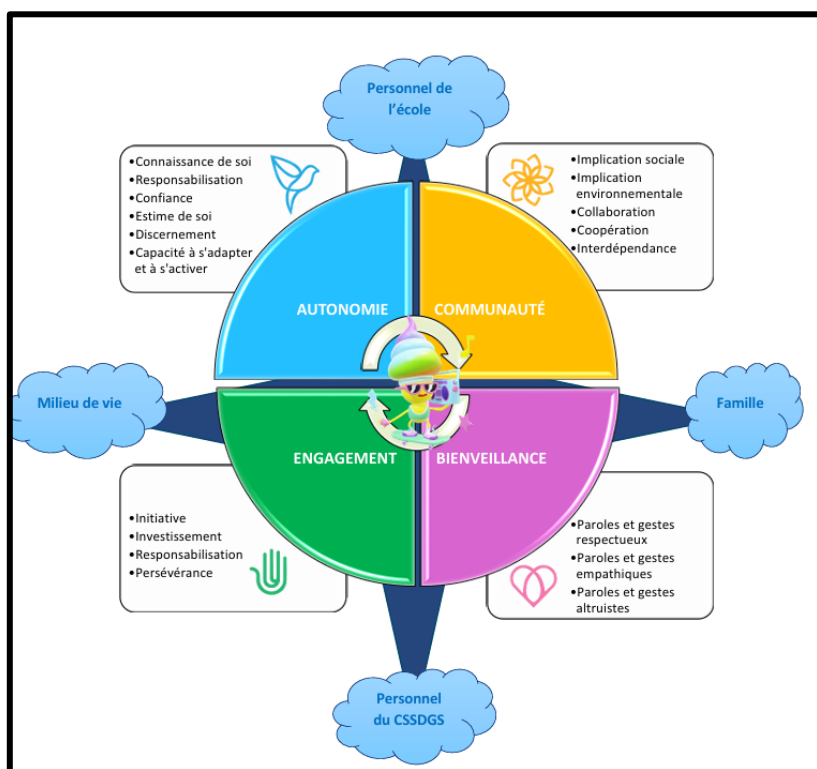


Guide d'information du SDG

2026-2027



Service de garde en milieu scolaire

École alternative des Cheminots

514-380-8899 poste 4199

patricia.lemieux@cssdgs.gouv.qc.ca

Service de garde de l'école alternative des Cheminots

Bonjour chers parents,

Ce document a pour objectif de vous accompagner tout au long de l'année scolaire à venir et de vous présenter le fonctionnement de notre service de garde.

L'équipe d'éducateurs, qualifiée et expérimentée, s'engage à soutenir chaque enfant dans son développement global. En cohérence avec l'approche de notre école primaire alternative des Cheminots, elle veille à faire vivre au quotidien les valeurs qui nous guident : l'autonomie, l'engagement, la bienveillance et le sentiment de communauté. Ces valeurs se traduisent concrètement dans les interventions, les activités proposées et les relations avec les enfants.

Notre programmation d'activités s'inscrit directement dans le projet éducatif de l'école. Les activités sont planifiées de manière réfléchie afin de répondre aux besoins, aux intérêts et au rythme de chaque enfant. Dans l'esprit de notre milieu, les enfants sont invités à participer à la planification : leurs idées, leurs envies et leurs questionnements contribuent à construire un milieu de vie dynamique, signifiant et motivant.

Le service de garde est également un lieu où le vivre-ensemble est au cœur des préoccupations. À ce titre, la Charte de la bienveillance de l'école ainsi que le protocole-école encadrant les comportements sécuritaires s'appliquent pleinement. Ces repères communs assurent une cohérence dans les interventions auprès des enfants et favorisent un climat respectueux et sécurisant pour tous.

La sécurité et le bien-être des enfants demeurent une priorité. Les éducateurs, formés en premiers soins, accompagnent les enfants dans le développement de comportements responsables, tant pour eux-mêmes que pour les autres.

Par ailleurs, le personnel du service de garde agit dans le respect des cadres professionnels qui régissent sa pratique, notamment le Code d'éthique du personnel du CSSDGS, le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire ainsi que le Code d'éthique propre à la garde scolaire. Ces références assurent des interventions professionnelles, respectueuses et cohérentes avec les exigences du milieu.

En collaboration avec l'ensemble de l'équipe-école, nous avons à cœur de faire du service de garde un milieu de vie accueillant, stimulant et harmonieux, où chaque enfant peut évoluer avec confiance et plaisir.

Merci de votre précieuse collaboration et au plaisir de vivre cette année avec vos enfants !

Patricia Lemieux, technicienne SDG

Emilie Croteau, Directrice

Table des matières

1. Valeurs, mandats et objectifs	4
2. Horaire-ouverture et fermeture	4
3. Admissibilité et inscription	5
4. Arrivées, départs et autorisation	5
5. Retards	6
6. Autres points	6
7. Tempête	6
8. Sécurité	7
9. Administration de médicament	7
10. Comité de parents consultatifs	7
11. Journées pédagogiques	8
12. Informations financières	Annexe
13. Grilles de tarification	Annexe

1- Valeurs, mandats et objectifs

Dans le respect de la politique, les services de garde jouent à la fois un rôle éducatif, social et préventif. Ils doivent faire partie intégrante de l'école, de leur mode de fonctionnement, de ses ressources et des valeurs dans son programme éducatif.

Dans le cadre de sa mission, le Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries valorise l'entraide, l'écoute, l'ouverture, l'engagement, l'autonomie, la cohérence et le sens du développement dans ses services de garde.

Les objectifs des services de garde :

- ✓ Assurer la santé, la sécurité et le bien-être général des élèves.
- ✓ Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école par son programme éducatif.
- ✓ Mettre en place des activités et des projets récréatifs pour développer les 5 aspects du développement de l'enfant (socioaffectif, moral, cognitif et psychomoteur).
- ✓ Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires.

2- Horaire-ouverture et fermeture

Ouverture : lundi 31 août 2026

Fermeture : 23 juin 2027

Horaire de jours de classe :

6h30 à 8h05

11h30 à 12h45

15h05 à 18h

Journées pédagogiques

6h30 à 18h

- ✓ Horaire d'une journée type : voir le programme d'activités.

IMPORTANT

Le service de garde est fermé lors des journées fériées.

*Veuillez prendre note que le SDG est fermé le 26,27 et 28 août2026, ainsi que le 4 janvier 2027. *

3- *Admissibilité et inscription*

TOUS les enfants qui fréquentent l'école alternative des Cheminots ont le droit de fréquenter le service de garde.

La période d'inscription a lieu en même temps que l'inscription à l'école, soit au début du mois de février.

À tout moment, un parent peut inscrire son enfant au service de garde en cours d'année en communiquant avec la technicienne. **Aucun changement d'horaire ne sera traité du 31 août au 8 septembre 2026**

Un formulaire doit être rempli chaque année. Pour les parents qui sont en garde partagée, les deux parents doivent obligatoirement signer le contrat d'inscription.

4- *Arrivées et départs :*

Cahier des arrivées et des départs : Il est primordial qu'à votre arrivée et à votre départ, vous inscrivez l'heure dans le cahier prévu à cet effet, dans le corridor du SDG.

En tout temps

- ✓ Vous devez avoir votre cocarde pour nous permettre de vous identifier.
- ✓ Vous devez entrer et sortir par la porte du SDG (extrémité gauche de l'école).
- ✓ Vous devez demander à vos enfants de vous attendre avant de sortir.
- ✓ Nous vous demandons de ne pas rester dans l'entrée du SDG quand vous venez chercher vos enfants. Il est important de vous déplacer vers les classes de maternelle pour échanger avec les autres parents. (Assurer la sécurité et éviter l'achalandage).

À l'arrivée :

- ✓ **Vous devez descendre de votre véhicule.**
- ✓ Vous devez saluer l'éducateur qui se trouve dans le local d'accueil du service de garde.
- ✓ Vous devez lui signaler l'arrivée de votre enfant.

Au départ :

- ✓ Vous devez saluer l'éducateur qui se trouve dans le local d'accueil du service de garde.
- ✓ Vous regardez la feuille de présence du groupe de votre enfant pour prendre connaissance du choix de votre enfant.
- ✓ Vous devez vous rendre dans le local de l'activité de votre enfant pour aller le chercher.
- ✓ **Vous devez monter à l'étage avec lui pour aller récupérer ses choses à son casier.**

AUTORISATION DE DÉPART :

- ✓ Que ce soit avec un autre parent, à vélo ou à pied, **VOUS DEVEZ** nous avertir par écrit et , en précisant la date concernée.
- ✓ Lorsqu'une personne se présente pour la 1^{re} fois, veuillez l'aviser que nous lui demanderons de s'identifier.
- ✓ Nous n'autoriserons pas les enfants à communiquer avec vous pour organiser un départ, la journée même. Ils doivent s'organiser d'avance.
- ✓ Lorsque votre enfant est inscrit à la période de l'après-midi au service de garde, **vous devez entrer pour venir chercher votre enfant et aviser l'éducatrice de son départ. Aucun marcheur sporadique n'est accepté.**

5- Retards :

Tel que mentionné dans le volet financier (annexe), un montant de 15\$ par 15 minutes de retard vous sera facturé.

6- Autres points :

- ✓ Les activités extérieures sont à l'horaire **TOUS** les jours. Votre enfant doit pouvoir y participer. Il est important de lui fournir les vêtements adéquats pour la température.
- ✓ Tant qu'il y a de la neige, les bottes sont recommandées pour **TOUS** les enfants. Veuillez vous référer au thermomètre vestimentaire pour déterminer l'habillement adéquat.
- ✓ Jeux de la maison : Ils ne sont pas autorisés. Nous vous demandons de les garder à la maison pour éviter les pertes et les vols. Nous n'interviendrons pas si cela arrive.
- ✓ **Ustensiles et condiments** : Le service de garde ne fournit pas de condiments pour les repas de votre enfant. Assurez-vous qu'il ait en sa possession les ustensiles nécessaires pour manger.
- ✓ Lorsque vous arrivez au SDG, vous devez partir avec votre enfant même s'il vous demande de revenir plus tard. Le ratio 1/20 doit être respecté pour assurer la sécurité des enfants.

7- Tempête :

Lorsque le service de transport du Centre de services scolaire décide de fermer l'école à cause d'une tempête ou tout autre motif, le service de garde est également fermé. Vous pouvez trouver l'information sur le site Web du CSSDGS : www.cssdgs.gouv.qc.ca .

8- Sécurité :

- ✓ Au service de garde, l'enfant est en sécurité. Tous les membres de l'équipe sont formés en 1^{ers} soins. En cas de besoin, les membres de l'équipe communiquent avec les parents aux numéros fournis lors de l'inscription. **ATTENTION!!!** Si ces numéros changent, il est de votre responsabilité d'en informer le SDG et le secrétariat immédiatement.
- ✓ Si votre enfant présente des symptômes de maladies (fièvre élevée, vomissement, etc.), nous vous demandons de le garder à la maison. ***Veillez vous référer au tableau des critères d'exclusion des enfants en milieu scolaire.***
- ✓ En cas de blessures, l'éducateur administre les 1^{ers} soins et prendra les dispositions nécessaires pour assurer la santé de l'enfant. (Parents, ambulance, etc. selon le cas).

9- Administration de médicaments :

En conformité avec la loi 90, le législateur spécifie que ce sont uniquement les médicaments prescrits qui peuvent être administrés à l'école.

Sii votre enfant a besoin de recevoir un médicament prescrit, nous devons avoir le libellé de la pharmacie, le contenant original et votre autorisation signée pour pouvoir l'administrer.

Si votre enfant a une **allergie**, il est primordial que nous en soyons informés. Dans l'idéal, votre enfant portera son Épipen à la ceinture.

10- Comité de parents consultatifs :

Le conseil d'établissement peut former un comité de parents pour le service de garde. Ce comité est composé de la technicienne du service de garde, de 3 à 5 parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service.

Ce comité peut faire des recommandations à la direction d'école, au conseil d'établissement et au Centre de Services scolaire sur tous les aspects de la vie des jeunes du service de garde.

11- Journées pédagogiques :

Les journées pédagogiques sont offertes aux enfants selon le calendrier scolaire du 31 août au 23 juin 2026 et selon l'autofinancement de ces dernières.

****Veuillez prendre note que le SDG est fermé le 26,27 et 28 août2026, ainsi que le 4 janvier 2027.****

Nous devons avoir 40 enfants présents lors de ces journées pour en confirmer l'ouverture.

Vous devez inscrire vos enfants sur la feuille prévue à cet effet dans le corridor d'accueil du SDG

L'information concernant le déroulement de la journée vous est envoyée par courriel.

Vous avez les choix suivants :

- ✓ Mon enfant participera à la sortie*
- ✓ Mon enfant restera à l'école*
- ✓ Mon enfant restera à la maison avec moi.*

Vous avez 10 jours ouvrables avant la journée pédagogique pour annuler l'inscription sans frais.